1176
Mél.
8° 32.18

LE

TRÉSOR DE GUERRE

PAR

RENÉ STOURM

Extrait de la REVUE DE PARIS *du 1er Mars 1896*

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS
Rue Bergère, 20
1896

000515041

1176

Hommage amical de son tout dévoué
René Stourm

LE

TRÉSOR DE GUERRE

PAR

RENÉ STOURM

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÉQUE

Extrait de la REVUE DE PARIS *du 1er Mars 1896*

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÉQUE

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS
Rue Bergère, 20
1896

LE

TRÉSOR DE GUERRE

Il y a deux ans, le chancelier de l'Échiquier disait à la Chambre des communes : « Le crédit en temps de guerre forme une réserve inappréciable, aussi puissante que canons, vaisseaux ou soldats ; c'est elle qui alimente tous les autres moyens de défense. Dans les conditions modernes, il est indispensable, au début d'une guerre, d'être à même de répandre les grosses sommes qui sont nécessaires pour une lutte soudaine et vitale... C'est là votre trésor ! N'y touchez pas, si vous voulez prouver aux autres pays votre ferme résolution de défendre votre empire ! » Ces paroles auraient dû provoquer un salutaire retour sur nous-mêmes. La France, en effet, se préoccupe-t-elle suffisamment du trésor de guerre que Sir William Harcourt conseille avec un soin jaloux à ses compatriotes de conserver intact? Sans doute, l'énormité de nos budgets de la guerre et de la marine témoigne de la puissance de nos engins d'attaque et de défense. A ce point de vue, évidemment, nous n'avons pas craint d'envisager les terribles éventualités que Dieu nous épargnera peut-être. Mais suffit-il

de posséder des canons, des forteresses, des arsenaux, des hommes exercés au métier des armes, pour affronter en sécurité le jour fatal ? A ce moment, un immense effort financier deviendra nécessaire, au début d'abord, puis un plus grand encore, si la lutte se prolonge. Alors, le premier vaincu risquera fort d'être celui qui sera le premier ruiné ; la faillite sonnera le glas de la défaite. Étudions donc ce que vaut chez nous ce nerf de la guerre.

I

Le mot *trésor de guerre* n'a plus du tout aujourd'hui la signification d'autrefois. Dans l'antiquité, dans les siècles passés, au début même de ce siècle-ci, le trésor de guerre représentait simplement une masse d'espèces métalliques enfouies en lieu sûr. Les souvenirs des trésors accumulés par les rois de Perse à Suse, à Ecbatane, éblouissent encore nos imaginations d'écoliers ; les Grecs, les Romains s'enrichirent des trésors conquis sur leurs ennemis : eux-mêmes en formèrent à leur tour, qui furent gaspillés ou pillés. L'économiste David Hume, auteur des *Discours politiques,* y a résumé tout ce qui peut être dit sur l'histoire archaïque des trésors de guerre : il montre la république d'Athènes amassant dans sa citadelle, entre les guerres de Médie et du Péloponnèse, plus de dix mille talents, que le peuple dissipa, d'ailleurs, en entreprises imprudentes ; Paul-Émile rapportant à Rome le trésor de la Macédoine ; les Ptolémées, dont les réserves atteignirent un chiffre tellement prodigieux que nous n'osons le citer ; César enfonçant les portes des caves du temple de Saturne, où les Romains, depuis Publicola, conservaient l'*aurum vicesimarium.* « De la sorte, il pilla le patrimoine du peuple romain avant que d'avoir ravi son empire ! » David Hume remonte jusqu'à Ezéchias, roi de Juda, détenteur aussi, d'après les Écritures, d'un trésor de guerre au moment de l'invasion de Sennachérib.

A beaucoup de siècles de là, Sully amasse vingt et un millions d'espèces dans les sous-sols de la Bastille. Enfin, le

domaine extraordinaire de Napoléon, formé du produit de ses conquêtes, auquel s'ajoutèrent les économies réalisées sur sa propre liste civile, constitua une réserve de près d'un milliard au moment de son apogée [1], laquelle servit à doter les généraux, à récompenser les soldats, à encourager l'industrie, à faciliter les services du Trésor, etc., jusqu'aux mauvais jours dont ce fut la ressource suprême.

Les trésors de guerre ainsi constitués en espèces sonnantes. peuvent évidemment rendre des services, dans les premiers moments surtout, alors qu'il importe de s'approvisionner d'argent comptant sans bruit ni délais. La preuve en est que, aujourd'hui encore, l'Allemagne détient enfermée dans les oubliettes de la forteresse de Spandau une partie de l'indemnité de guerre que la France lui a versée il y a plus de vingt ans. Le *Traité de la science des finances* de M. Paul Leroy-Beaulieu s'attache à réhabiliter ces sortes de réserves prévoyantes[2], mais à titre d'expédient de la première heure, et il a soin de déclarer que le véritable trésor de la guerre n'est pas là.

Aujourd'hui, en effet, le véritable trésor de guerre n'est plus là, chacun le reconnaît. Retirer de la circulation, à grands frais, pendant de longues années de paix, quelques centaines de millions de francs au maximum, est un procédé non seulement démodé, mais absolument insuffisant : les guerres modernes, pour peu qu'elles se prolongent, absorberont de telles masses de capitaux, qu'un réservoir bien autrement abondant doit pourvoir à leur alimentation.

Or, ce réservoir abondant, d'une abondance presque indéfinie, existe ; il est à la disposition de tous ceux qui voudront et sauront y puiser : c'est le réservoir même de la fortune publique, l'argent de tout le monde, le fonds des épargnes et des disponibilités individuelles. Voilà qui vaut mieux que les trésors cachés sous terre ! Ce fonds commun, tant que dure la paix, demeure fructueusement dans les mains de ses détenteurs ; mais, au premier appel, si la confiance le sollicite, il afflue et se renouvelle avec une merveilleuse fécondité.

1. Le compte du domaine extraordinaire n'a jamais été publié ; ce serait une étude curieuse que de le reconstituer.

2. Lire le *Traité de la science des finances*, par M. Paul Leroy-Beaulieu, 5e édition, 2e volume.

A l'antique conception du trésor de guerre enfoui sous le sol, se substitue donc la conception moderne du trésor de guerre à ciel ouvert, disponible et productif entre les mains de la nation, jusqu'au jour des besoins publics.

Seulement intervient ici la question essentielle et particulièrement délicate : ces capitaux que la nation détient ne s'offrent pas sans conditions. Celui-là seul qui les mérite réussit à les capter. Et pour les mériter, pour posséder ce précieux privilège d'attirer à soi les capitaux, il faut du crédit, c'est-à-dire inspirer confiance par une solide situation financière.

Cette solide situation financière, d'où découle le crédit, ne résulte pas seulement de la fidélité aux engagements passés. Les prêteurs ne trouvent pas suffisant qu'un État ait toujours jusque-là correctement fait face à ses échéances. Ils portent leurs exigences sur l'avenir, et s'enquièrent surtout si les budgets et les forces contributives du pays seront encore de force à supporter l'épreuve des charges nouvelles qui vont lui incomber.

Cherchons donc ce que pourra valoir dans l'avenir le crédit de la France.

II

Le public, auquel les indices élémentaires suffisent, se borne à mesurer le crédit de chaque État sur le cours de ses rentes. La cote de la Bourse, en effet, où tout pays qui se respecte fait inscrire ses dettes, classe quotidiennement chacune d'elles suivant le degré d'estime de leurs clients respectifs.

A ce point de vue, la France jouirait d'un excellent crédit : sa rente 3 p. 100 dépasse le pair de plusieurs points. La rente anglaise conserve toujours, sans doute, une avance assez marquée sur la rente française, puisque, constituée à 2 3/4, elle cote 108 ou 110, ce qui se traduit par douze ou quinze points à son profit[1]. Mais, avant la guerre, il y a trente ans, l'écart était bien plus considérable encore, lorsque le 3 p. 100 français ne

1. Et encore ne tenons-nous pas compte de l'*income tax* qui frappe la rente anglaise, tandis que la nôtre est franche d'impôt. Cette considération ajouterait deux ou trois nouveaux points environ aux points d'écart déjà constatés.

valait que 69.91[1], tandis que le 3 p. 100 anglais valait déjà 93; soit vingt-trois points à notre détriment, au lieu de quinze seulement aujourd'hui. Le crédit de la France a donc progressé intrinsèquement et relativement : c'est, dès le début, une heureuse constatation.

N'oublions pas cependant que la rente française, en somme, n'a monté ni plus vite ni plus haut que les autres fonds d'État des pays à finances régulières. Depuis que le déclassement du taux de l'intérêt a élevé les cours de toutes les valeurs de premier ordre, les rentes belge, égyptienne, suisse, hollandaise, danoise, etc., et française, calculées en 3 p. 100, se nivellent à peu près autour du pair.

Il ne faut donc pas s'étonner outre mesure de la hausse de nos rentes ; il ne faut pas surtout vouloir l'attribuer, comme on le fait souvent, à des moyens artificiels, car ces moyens n'ont jamais qu'une action éphémère ; or, voilà quatre ans déjà que le pair est atteint et dépassé chez nous. Puis, les achats des caisses d'épargne dont on tirait spécialement argument, ont complètement cessé depuis le milieu de l'année 1895, et néanmoins le pair n'a pas été perdu.

Une poussée persistante, provenant de l'abondance de l'épargne, de la raréfaction des placements industriels, et, en outre, de l'abaissement général du taux de l'intérêt déja signalé, a donc exercé sa très réelle action sur nos fonds publics.

Cependant, tout en admirant le cours honorable que la Bourse attribue au crédit de la France, comme nous voulons nous attacher ici plutôt à découvrir l'avenir qu'à décrire le présent, osons demander maintenant : qu'y a-t-il derrière ce crédit de la France ? Supposons, par exemple, que, sur de mauvaises nouvelles, vraies ou fausses, les fonds publics subissent une brusque et violente dépression de quinze ou vingt francs, sera-ce, pour la rente française, le signal de la débâcle ? Dans ce cas, puisqu'une panique suffirait à dessiller les yeux, la hausse ne serait donc faite que d'illusions ? Son fragile échafaudage, construit à la hâte, tout en apparence, serait incapable de tenir contre la bourrasque ? En un mot, le crédit de la France est-il à l'épreuve de la guerre ?

1. Nous avons pris les cours moyens de 1868.

Repose-t-il sur de durables assises ? Gardera-t-il sa belle tenue quand surviendra le choc des événements ? Questions multiples que l'examen des éléments mêmes de la situation actuelle va permettre d'éclaircir.

III

Aucun document officiel n'évalue le *capital* de la dette publique française ; lacune très suspecte dès l'abord. Car si le renseignement devait être favorable, bien certainement il serait publié.

L'Angleterre n'y manque pas [1]. Chaque année, ses *Finance accounts* résument les mouvements de sa dette en capital, de la manière la plus précise. Ils montrent, par exemple, qu'au 31 mars 1895, cette dette représentait 656 998 941 livres sterling, ou 16 425 millions de francs, en diminution de 228 884 000 francs sur l'époque correspondante de l'année précédente. L'évaluation officielle de la dette publique en capital est donc possible dès qu'on croit avoir intérêt à la faire.

La France y aurait aussi intérêt, mais à un autre point de vue que l'Angleterre. Il ne s'agirait plus de faire étalage des réductions annuellement obtenues ; il s'agirait, au contraire, de frapper l'imagination en exposant franchement que la consommation de plusieurs milliards, en pleine paix, depuis quinze ans, a porté notre dette au chiffre colossal actuel de trente-deux milliards. Le pays trouverait là matière à de salutaires réflexions.

C'est ce qu'avait compris M. Léon Say, au cours de son ministère en 1876, lorsqu'il fit composer l'instructif fascicule intitulé *Engagements du Trésor*. Ce document, remis à jour en 1879 [2], n'a point reparu depuis. De sorte que, aujourd'hui,

1. Du moment que la dette anglaise, subdivisée comme la nôtre en dette fondée, annuités terminables et dette non fondée, peut être chaque année évaluée en capital dans les comptes officiels, rien ne s'opposerait à ce qu'il en fût de même en France, si on le voulait.

2. Le fascicule des *Engagements du Trésor*, s'il avait été continué, aurait dû subir certains remaniements indispensables au point de vue de la clarté. L'idée était digne d'un économiste, mais la réalisation était trop administrative.

pour dresser le chiffre précité de trente-deux milliards, il faut recourir à des calculs personnels [1], ou à des calculs d'initiative parlementaire, comme ceux du rapport assez touffu du 7 mars 1893, ou aux indications éparses parmi les rapports des Commissions financières de la Chambre des députés et du Sénat : rien d'officiel, en un mot.

Quelle que soit, du reste, leur stricte exactitude, ces trente-deux milliards de dette constituent le chiffre de beaucoup le plus considérable qu'aucun pays connaisse. Chaque tête d'habitant doit 854 francs environ en France, 500 francs seulement en Angleterre, première après nous, 400 francs ensuite en Italie, 375 francs en Autriche-Hongrie, 350 francs en Belgique, etc. L'*Almanach illustré* qui reproduit ces données les accompagne de jolies vignettes où l'on voit l'ouvrier français, d'un air dégagé, porter à bras tendu son poids énorme de 854 francs, tandis que le voisin plie à deux genoux, sous un faix beaucoup moindre. Soyons fiers de notre force! Mais combien plus de raisons encore aurions-nous d'être fiers de la mieux employer? Que de choses utiles et productives pourraient se faire, s'il ne fallait précisément traîner après soi, d'un air soi-disant allègre, ce poids énorme de trente-deux milliards de dettes!

Cependant, l'image a raison : le pays supporte assez bien, et supporterait longtemps encore sans doute, à bras tendu, le poids de sa dette d'aujourd'hui. Mais ce poids n'augmentera-t-il pas? La fatale hypothèse qui domine ce travail, l'hypothèse de la guerre, ne permet guère de supposer que le maximum soit désormais atteint et consolidé. Or, qui oserait affirmer que le maximum de l'effort actuel puisse être dépassé? Sur de tels sommets, l'au delà devient l'inconnu.

L'inconnu recèle quelquefois d'heureuses surprises. Ainsi, en 1871, le syndic de la compagnie des agents de change consulté sur le succès probable de l'emprunt de deux milliards répondait : « Jamais le marché n'a vu pareille demande de fonds. » Les deux milliards n'en furent pas moins plusieurs fois souscrits et, l'année suivante, trois nouveaux milliards leur

1. En 1888, nous avons dû composer dans l'*Économiste français* (nº du 11 août) un article spécial pour évaluer, d'après nos propres supputations, *le capital de la dette publique en France.*

succédèrent plus brillamment encore. Mais ces prodiges se renouvelleront-ils ? Possibles avec une dette de treize à quatorze milliards, le seraient-ils encore avec une dette de trente-deux milliards ? Malgré sa foi dans l'étoile, il est toujours inquiétant de marcher vers l'inconnu.

Précisément, afin de se préserver des risques de cet inconnu, les gouvernements prudents amortissent pendant la paix. Amortir, en effet, c'est rendre libre le chemin déjà parcouru, c'est permettre, par conséquent, de le parcourir une seconde fois en sécurité : tout aléa n'est pas écarté, mais celui qui subsiste ne dépasse plus les limites de la prévision humaine.

Aussi l'absence à peu près complète d'amortissement en France est-elle pénible à constater. Après la guerre, Thiers, malgré le malheur des temps, crut nécessaire de consacrer annuellement deux cents millions à réduire la dette. Le budget de 1874, préparé par M. Léon Say, continuait à prélever effectivement deux cents millions sur les recettes courantes à titre d'amortissement. Bientôt le prélèvement tomba à cent cinquante millions ; puis, une fois la Banque de France remboursée, à rien. D'ailleurs, dès 1878, le grand-livre, rouvert en pleine paix, vit la dette s'accroître et non plus se réduire.

Aujourd'hui aucun crédit budgétaire ne tend plus directement à éteindre la dette publique : survivent seuls les amortissements automatiques liés obligatoirement à divers emprunts constitués en annuités. Encore le chiffre s'en est-il successivement atténué, car, depuis quelques années, l'amortissable est incessamment converti en perpétuel. De 182 millions en 1883, l'amortissement automatique descend à 84 millions en 1889, à 66 800 000 francs en 1896 [1], malgré le soin que mettent les rapports des Commissions législatives à ramasser dans tous les recoins de la loi de finances ce qui peut ressembler à un amortissement [2]. En dehors de là, aucune somme spontané-

1. Les 66 821 000 francs d'amortissement automatique existant au budget de 1896 proviennent, en grande partie, des remboursements afférents à la rente 3 p. 100 amortissable (24 914 000 francs); le surplus est fourni par les annuités de conversion de l'emprunt Morgan, par les annuités dues aux Compagnies de chemins de fer, par les annuités versées à la Caisse des dépôts et consignations, etc.

2. Les obligations à court terme arrivant à échéance en 1896 pour 77 064 000 francs n'ont pas pu être remboursées. Il a fallu les renouveler.

ment votée n'attaque les vingt-deux milliards de dette perpétuelle constitués en 3 p. 100 et 3 1/2 p. 100, lesquels demeureront alors littéralement perpétuels tant que l'ordre des choses ne sera pas changé [1].

Les réflexions pessimistes qu'inspire une telle situation, assez extraordinaire, en effet, n'ont pas besoin d'être cherchées bien loin : chaque ministre des finances, chaque rapporteur des Commissions législatives exhale sur le sujet des doléances non équivoques, qui deviennent banales à force d'être vainement répétées. Nous ne pouvons cependant éternellement subir l'énormité d'un tel fardeau ! Si le niveau de la dette ne devait jamais s'abaisser, si même de nouveaux milliards devaient continuer à se superposer aux trente-deux milliards actuels, et que les préparatifs d'une guerre, avec leur cortège de besoins supplémentaires, surprissent par surcroît le pays, l'horizon deviendrait certainement très sombre.

N'oublions pas toutefois que les 66 800 000 francs d'amortissement automatique feront lentement mais sûrement leur œuvre, comme on le verra. D'autres contre-parties de la dette éclairciront aussi singulièrement les perspectives financières, vers le milieu du siècle prochain. Mais de ces meilleurs jours lointains nous parlerons à la fin du travail. Poursuivons provisoirement l'étude de la situation présente en abordant les budgets.

IV

Les documents officiels, rendons-leur cette justice, ne cherchent pas à dissimuler l'existence des déficits ou, par euphémisme, des excédents de dépenses des budgets actuels. Ainsi le déficit auquel aboutissent les exercices 1893, 1894 et 1895 se trouve inscrit et commenté aux premières pages des derniers

1. Plusieurs ministres des finances ont intercalé dans les chiffres de leurs projets de budgets une dotation pour l'amortissement des rentes perpétuelles, laquelle jusqu'ici a toujours été dévorée en herbe par des dépenses imprévues, au sein même des Commissions du budget. Le ministre des finances vient de renouveler la tentative pour 1897 : sera-t-elle plus heureuse ?

exposés ministériels. Les rapports des Commissions de la Chambre des députés et du Sénat insistent sur le sujet, et s'efforcent d'en dégager une salutaire morale : sincérité qui atténue, dans une certaine mesure, la mauvaise impression laissée par les faits eux-mêmes.

L'insistance des Commissions du budget porte surtout aujourd'hui sur la désespérante progression des dépenses. C'est le point capital, en effet[1]. Au moment où s'ouvre l'exercice 1896, malgré la conversion du 4 1/2 en 3 1/2, laquelle se traduit par une économie annuelle de soixante-cinq millions, malgré la loi de janvier 1892 sur le tarif général des douanes, qui devait procurer cent millions environ d'augmentation de recettes, malgré diverses ressources extraordinaires s'élevant jusqu'à trente-sept millions pour un seul exercice, les budgets de 1893, 1894 et 1895 se soldent en déficit! Il n'a donc pas suffi de cent soixante-cinq millions de bonis annuels, sans parler des ressources exceptionnelles, pour balancer les augmentations de dépenses de ces dernières années : le déficit de 1893 notamment s'élève jusqu'à quatre-vingt-quatre millions! Et il ne s'agit toujours que du budget général ou ordinaire! En dehors de lui, se dissimulent encore d'autres dépenses sur fonds d'emprunt montant à cent millions environ, que les rapports des Commissions, d'ailleurs, ne manquent pas d'énumérer à leur tour, très consciencieusement.

Quel appétit insatiable engloutit de la sorte les millions de l'impôt et de l'emprunt? Où découvrir cette hydre dévorante? Ne le cherchons pas bien loin, et surtout ne lui attribuons pas une forme unique et saisissable. C'est l'éternel ennemi de toute économie, qui revêt, suivant les besoins, mille déguisements divers : on lui voit prendre successivement l'apparence de l'intérêt public, du progrès, du patriotisme, du décorum, de la générosité, de la charité même, de la nécessité. En réalité, il se nomme gaspillage, prodigalité, dissipation, entraînement, goût immodéré de la dépense, laisser-aller, etc. Aussitôt que la vigilance se relâche, aussitôt que, par faiblesse

1. En 1882, M. de Foville écrivait déjà, à propos de la progression des dépenses : « Voilà le mal qui mine nos finances ! Et il est d'autant plus utile de livrer bataille à cette menaçante invasion que ce qu'elle prend, elle ne le rend jamais. » (*Journal des économistes*, avril 1882.)

ou par complicité, la porte s'entr'ouvre, l'ennemi dont il s'agit s'insinue au sein des budgets particuliers, comme au sein des budgets d'État: les plus solides fortunes deviennent sa proie; la ruine seule ouvre les yeux de ses victimes.

« Nous dépensons trop », répète à plusieurs reprises, sous forme d'aphorisme, afin que l'idée demeure bien gravée dans les esprits, le dernier rapporteur. Tous les ans, soixante millions en moyenne de dépenses nouvelles s'ajoutent au total déjà exorbitant des dépenses de l'année précédente. « Aucun pays ne saurait résister longtemps à de pareilles augmentations de charges. Il faut nous arrêter si nous ne voulons pas compromettre gravement nos finances. »

Trois sources alimentent cette crue constante : 1° les lois votées en dehors du budget, dont celui-ci supporte forcément la répercussion financière ; 2° l'extension continue des services déjà compris dans le corps même des budgets; 3° les crédits supplémentaires survenant après coup, au delà des allocations primitives, malgré les protestations des Commissions législatives et les promesses de tribune des membres du gouvernement.

Ainsi s'élargit sans cesse l'immense débordement; nous en sommes aujourd'hui à nos 3 400 millions de crédits budgétaires. Dès lors, non seulement l'équilibre est rompu, non seulement tout dégrèvement, toute réforme d'impôt sont rendus impossibles, mais encore tout amortissement, toute idée de réserve de guerre sont rejetés bien loin ; toute vue d'avenir est interceptée.

Il serait donc grand temps d'inaugurer la politique des économies.

Mais quel sens pratique ont exactement ces mots : politique des économies? Des économies radicales, exécutées en grand, sont-elles et deviendront-elles jamais possibles? Grave question qu'il semble utile d'élucider une fois pour toutes.

L'idée de l'incompressibilité du budget doit, dès l'abord, être écartée. Les dépenses, du moment qu'elles sont extensibles, — et Dieu sait si elles le sont! — peuvent inversement être comprimées; la logique l'indique expressément[1].

1. Aussi est-il désappointant de voir des ministres des finances reproduire ce vieux cliché dans leurs exposés des motifs.

Si donc les gouvernements le voulaient, le budget subirait de larges coupures. Mais est-il vraisemblable qu'une telle volonté se manifeste jamais? Pour s'en rendre compte, il suffit de considérer ce qu'est une dépense. Dans le milieu civilisé et relativement bien ordonné où nous vivons, la dépense ne représente nullement de l'argent jeté au hasard, un pur gaspillage. Nos administrations ne gaspillent pas ; elles opèrent, au contraire, très correctement ; leurs crédits sont exclusivement employés aux usages déterminés par les budgets : leurs mandats de payement sont exactement distribués aux fonctionnaires, fournisseurs, rentiers, pensionnaires, désignés par le législateur. Dépenser, pour elles, c'est organiser un service. Supprimer une dépense, c'est donc inversement supprimer un service organisé, et détruire tout le bien obtenu déjà ou attendu de lui. Ajoutez à cela le nombre considérable d'intéressés très peu désireux de se voir dépossédés des crédits et des mandats de payement susindiqués, et vous comprendrez combien de regrets, de résistances, d'obstacles justifiés ou non, en tout cas presque unanimes et invincibles, suscite tout projet d'économies[1]? Aussi notre histoire financière ne renferme-t-elle que de rares exemples d'économies importantes accomplies, même aux époques de crise et de liquidation, en 1814 et 1815, ou après 1870-71 : ce furent alors les augmentations d'impôts et non pas les réductions de dépenses qui remirent les budgets à flot.

Au moins voudrions-nous espérer que le niveau actuel des dépenses ne sera pas dépassé. Est-ce trop encore? Les sceptiques le prétendent. D'après eux, jamais les dépenses ne demeurent stationnaires. Maintenant surtout que les budgets sont habitués à franchir chaque année d'énormes étapes, un temps d'arrêt définitif leur semblerait invraisemblable. Mais alors, quand s'arrêtera-t-on? N'est-il pas temps de se recueillir en présence du chiffre formidable de 3 400 millions annuels?

1. Puisqu'il est avéré que les dépenses une fois confortablement installées dans les budgets n'en veulent plus sortir, au moins devrait-on regarder à deux fois avant de les y laisser entrer : première moralité à l'usage des assemblées législatives qui se dégage des précédentes considérations. « Je ne demanderais pas mieux, disait M. Léon Say en 1882, que de faire 200 millions d'économies... Mais ce qui serait peut-être plus facile, ce serait de ne pas engager constamment le budget par des propositions nouvelles. »

L'énormité d'un tel chiffre se mesure, non pas à l'impression qu'en ressentent nos imaginations bourgeoises, mais par comparaison avec les chiffres des autres pays. Pour unifier les termes de cette comparaison, on met généralement en parallèle, de pays à pays, au lieu du bloc des dépenses totales, le taux par tête d'habitant, comme nous l'avons fait en ce qui concerne la dette. Mais ce mode de calcul par tête d'habitant, appliqué aux budgets, soulève d'assez délicats problèmes. Il vaudrait d'abord beaucoup mieux pouvoir comparer au montant des charges publiques la fortune même du pays, deux éléments tout à fait adéquats, qui, placés en regard, donneraient, d'un côté, le poids supporté, de l'autre, la force qui le supporte. Ce serait trop beau, la statistique s'étonnerait elle-même d'aboutir à de si irréfutables conclusions : l'incertitude des évaluations de la fortune publique l'en empêche[1].

C'est donc seulement à défaut d'une méthode théoriquement parfaite qu'on se rabat sur la méthode des évaluations par tête d'habitant, laquelle suppose *grosso modo* que, dans toute région, l'individu représente une richesse équivalente. En plus de ce vice théorique, les comparaisons se trouvent pratiquement faussées par le manque d'uniformité dans la construction des divers budgets : les uns sont dressés avec des chiffres bruts, les autres avec des chiffres nets ; les uns comprennent des opérations d'ordre, les autres des opérations effectives seulement ; les uns des produits de domaines et de chemins de fer, les autres uniquement des produits fiscaux ; les uns des opérations fédérales, les autres des opérations locales, etc. Ces difficultés, néanmoins, n'ont pas empêché quelques économistes de se dévouer, dans l'intérêt commun : ils s'en trouvent récompensés par l'empressement avec lequel chacun les consulte et les cite.

Eh bien ! c'est là que nous voulions en venir : si l'on groupe les statistiques des économistes dont nous venons de parler, d'une manière unanime, quels que soient les éléments de leurs combinaisons, tous aboutissent à placer la France en

1. Les plus éminents estimateurs des capitaux et des revenus de la nation, M. Paul Leroy-Beaulieu et M. de Foville, ne cessent de répéter que leurs calculs reposent sur de simples hypothèses : c'est précisément pour cela qu'on a confiance en eux.

tête de la liste. Partout, le budget français apparaît comme de beaucoup le plus lourd, de tous ceux qui pèsent sur les épaules des habitants d'Europe et d'Amérique.

Ainsi, le pays qui porte la plus grosse dette se trouve être aussi le moins économe des pays. Constatation assurément inquiétante, situation dangereuse, même si la dépense cessait de progresser, même si nous avions atteint et consolidé le maximum, ce que nous n'osons ni ne pouvons espérer ; car nous savons pertinemment quelles éventualités risqueront un jour d'accroître nos charges ! Voyons cependant si ces énormes dépenses actuelles ou futures, si énormes qu'elles soient, pourront être balancées par des recettes équivalentes. Tout se ramène, en somme, à cette simple question d'équilibre : le produit des impôts présents ou futurs atteindra-t-il le niveau des dépenses présentes ou futures? En regard des charges existantes ou prévues, quelles sont les forces contributives du pays?

V

Les forces contributives d'un pays ne se mesurent avec exactitude à aucun étalon. Même les tableaux périodiques de la situation des recouvrements, qui sembleraient spécialement faits pour permettre de pressentir le tempérament des contribuables, ne donnent sur ce point que de vagues renseignements : ce ne sont, en général, qu'oscillations alternatives influencées par des événements passagers, avec tendance finale aux plus-values suivant une progression à longue échéance, sans mouvements caractéristiques. Les autres statistiques révélatrices de la fortune publique demeurent tout aussi indéchiffrables, faute d'indices saillants et continus et surtout unanimes.

A quels signes, par exemple, l'œil le plus exercé eût-il pu jamais reconnaître, en 1869, que la France possédait une réserve de plus de huit cents millions de forces contributives supplémentaires? Le malheur a voulu que cet immense trésor, latent dans son sein, se révélât au grand jour deux ans après,

pour servir à payer les frais de la guerre et les intérêts de la rançon [1]. Comment l'existence du filon pouvait-elle alors être diagnostiquée ? Comment, même aujourd'hui, bien prévenus comme nous le sommes, pourrions-nous le découvrir rétrospectivement dans les statistiques du temps ? Curieux travail auquel on se livre vainement. La progression du produit des impôts, jusqu'en 1869, suivait, sans doute, une marche très satisfaisante, mais assez modérée, en somme ; elle se chiffrait seulement par vingt millions annuels environ. Or, en 1879, 1880 et 1881, les plus-values dépassèrent largement cent millions. Actuellement elles atteignent encore par intermittence, vingt ou trente millions aisément.

De même, les recettes des chemins de fer montèrent, de 1864 à 1869, de 532 millions à 693, soit vingt-cinq millions en moyenne par an, alors que l'année 1895, pour un réseau beaucoup moins jeune qu'il n'était en 1869, donne à elle seule vingt-six millions d'augmentation. Les dépôts aux caisses d'épargne, de 1847 à 1869, en vingt-deux ans, passèrent de 358 millions à 711 millions, soit seize millions d'accroissement par an en moyenne. Aujourd'hui quatre milliards presque se substituent, par un immense écart, aux 711 millions de 1869. Exceptionnellement, les capitaux de donations et successions soumis aux droits d'enregistrement témoignaient, en 1869, d'un élan progressif très remarquable : car de trois milliards et demi en 1860, ils avaient atteint, neuf ans après, quatre milliards et demi, soit cent millions d'augmentation moyenne par an ; là réside peut-être le seul indice un peu concluant des tendances effectives de la fortune publique d'alors [2].

DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Tous ces chiffres, que plus d'espace permettrait de mieux décomposer, prouvent qu'en 1869 l'état des forces contributives du pays ne se laissait pas deviner ; même étudié après coup, on ne le découvre pas. Aujourd'hui, dès lors, à plus

1. Non seulement la nation paya huit cent millions d'impôts annuels supplémentaires, mais elle le fit avec une si merveilleuse aisance que, dès 1879, se manifestèrent de considérables plus-values spontanées.

2. Aujourd'hui, malheureusement, l'indice cesse de fournir les mêmes perspectives encourageantes ; en 1880, le capital des donations et successions soumis aux droits s'élevait à 6 383 millions ; en 1890, à 6 748 millions ; en 1892, à 7 417 millions, maximum d'où il retombe à 6 744 millions en 1895.

forte raison, il demeure impossible encore d'obtenir des statistiques la révélation de nos destinées futures. N'essayons donc pas d'arracher un oracle à la sibylle qui veut rester muette, et, faute de données probantes concernant l'avenir, bornons-nous à raisonner d'après les faits présents.

Une des plus pénibles conséquences de l'énormité du total des impôts actuels est le maintien forcé de ces taxes prohibitives et ruineuses, unanimement et vainement condamnées depuis de longues années, qui ne se laisseront pas extirper tant qu'elles feront partie nécessaire de la masse énorme de nos besoins fiscaux. Cette masse écrase notre agriculture et notre industrie, entrave nos opérations à l'intérieur et à l'étranger, alourdit le poids de la vie pour ceux qu'il faudrait épargner, attarde la nation dans son développement : tous les documents officiels et privés, rapports législatifs, comptes rendus, délibérations, s'en plaignent à l'envi.

Rien de surprenant, d'ailleurs, que trois milliards de charges fiscales répartis sur la surface d'un pays dont le revenu total n'excède pas, dit-on, vingt ou vingt-cinq milliards, y causent de cruelles souffrances, surtout quand cette répartition pèche trop souvent par défaut de proportionnalité.

Cependant si le salut et l'honneur de la nation exigeaient de nouveaux efforts, pour éviter un malheur pire que les souffrances qui ont été décrites, c'est-à-dire l'impuissance au moment suprême, ces nouveaux efforts deviendraient-ils possibles ? L'hypothèse, on le voit, n'est pas posée de gaieté de cœur. Sans doute, une sage prévision aurait dû, en temps opportun, ménager la place libre aux besoins inopinés de l'avenir. Mais cela n'a pas été fait ; il ne sied plus de regretter le passé ; la corde est tendue jusqu'au bout : pourra-t-on la tendre davantage ?

Sans chauvinisme — car vraiment on ne saurait nous en accuser — cette chose invraisemblable, l'augmentation des impôts au delà de leur niveau actuel semble encore réalisable.

Remarquons, d'abord, que malgré le concert trop justifié de malédictions que suscitent nos trois milliards d'impôts, aucune trace de fléchissement quelconque ne se manifeste jusqu'ici dans le rendement. Les douzièmes des contributions directes

rentrent avec la plus imperturbable régularité, sans retards, sans frais de poursuite appréciables. Les taxes indirectes, sauf la douane qui demeure au-dessous d'évaluations notoirement trop optimistes, progressent toutes uniformément en 1895. Quant à leur recouvrement, une étonnante régularité y préside comme pour les contributions directes : l'empressement des redevables ne se lasse pas ; presque pas de retards, ni de non-valeurs, ni de contraintes, ni de saisies. Les tableaux périodiques du *Journal officiel* et surtout le compte général des finances renseignent formellement à ce sujet ; l'administration trop modeste devrait davantage encore attirer l'attention sur de tels résultats qui lui font grand honneur. Au point de vue des événements futurs, en tout cas, ce sont là de précieux signes à noter.

Puis, si le montant des impôts actuels effraye l'imagination, parce qu'il dépasse, en effet, tout ce que l'on a pu connaître, est-ce une raison de supposer que l'avenir ait dit son dernier mot? Depuis le début du siècle, les budgets de toutes les nations, même des plus sages, ont grossi : les charges qui semblaient aux générations d'autrefois atteindre des sommets hors de la portée humaine, n'apparaissent plus maintenant que comme de petites montagnes. Plusieurs milliards successifs ont été déjà salués au passage!

Vers la fin du XVIII^e siècle, les finances de l'Angleterre subirent l'assaut des plus pessimistes prédictions, propagées par une série de brochures, annonçant à date fixe la ruine certaine de nos rivaux. On citait les chiffres fantastiques de leur dette, de leurs dépenses et de leurs impôts : 1 300 ou 1 400 millions de dépenses, 850 millions d'impôts, 10 ou 11 milliards de dette, n'était-ce pas dépasser la limite du possible? Pitt allait assister à la chute inévitable de son système, entraîné par l'effondrement des finances. Cela s'écrivait en 1799. Cependant, durant les seize années qui suivirent, la dette, les taxes et les dépenses de l'Angleterre continuèrent impunément à s'aggraver. En 1816, la dette atteignait vingt milliards passés, les dépenses deux milliards, et les taxes 1 800 millions ; et le pays n'avait pas succombé, grâce à l'intensité de l'effort accompli, au delà de toute prévision, sous le coup de la nécessité.

Les orateurs de l'opposition qui dénonçaient, de même, avec effroi, vers le milieu de la Restauration, les 916 millions d'impôts existants (Casimir Périer, 8 juin 1826) n'entrevoyaient pas davantage la possibilité des chiffres triples de nos budgets actuels.

Pendant la guerre de Sécession aux États-Unis, alors que la production du coton, le travail national et l'exportation se trouvaient en partie suspendus, au milieu d'une crise universelle, les recettes du Trésor progressèrent avec une telle abondance qu'à la paix il fallut s'empresser de dégrever. Le célèbre rapport de M. David Wells analyse le phénomène.

C'est que le patriotisme, ou, si l'on préfère, le sentiment de la nécessité sait transformer, quand il le faut, en versement fiscal une quantité de dépenses superflues, auxquelles se livrent les contribuables dans les temps prospères. Bien souvent les moralistes ont tenté d'évaluer ce que coûtent à la nation les consommations abusives en vins, bière, alcool et tabac, les jeux et paris, le goût immodéré de la parure, la vanité, le luxe, les plaisirs de toutes sortes; leur but, en dressant ce bilan, est de détourner l'argent employé à ces usages licites ou illicites vers l'épargne, vers la constitution de réserves, de retraites en faveur des vieillards, de la veuve, des enfants, etc. L'impôt, à son tour, lorsque la nécessité publique l'exigera, saura réclamer là sa large part.

De même encore les millions, le milliard même, de prélèvements occultes opérés annuellement au profit d'intérêts particuliers par la protection douanière, pourraient, si la politique commerciale venait à changer d'orientation, devenir disponibles au profit du Trésor.

En résumé, nous croyons beaucoup plus à la possibilité d'élever éventuellement le montant des impôts qu'à la possibilité de diminuer les dépenses. Le mot *possibilité* exprime strictement notre pensée. Il ne s'agit pas, en effet, de préférences personnelles : nous désirons ardemment voir les impôts diminués et de larges économies réalisées. Mais il faut s'attacher exclusivement au possible quand on veut asseoir ses prévisions sur des bases solides.

La prudence cependant conseillerait peut-être de ne pas tant prôner les vertus futures de l'impôt, dans un pays où le

gouvernement semble si porté à en abuser. Dès que nos gouvernants vont apprendre qu'on peut surtaxer, ne s'empresseront-ils pas de dépenser en proportion? Crainte trop réelle, peut-être! Ce serait alors à désespérer. Car cette faculté contributive qui permettra d'augmenter le produit des impôts de guerre, il ne faudrait vraiment, à aucun prix, l'escompter dès à présent ; il ne faudrait, à aucun prix, entamer et détruire ce qui doit constituer notre unique réserve pour les solutions de l'avenir !

VI

Ces solutions de l'avenir, soit, en termes plus clairs, la *constitution d'un trésor de guerre*, il devient grand temps cependant d'y appliquer enfin nos esprits et nos volontés : tout au plus peut-on dire, après vingt ans de paix, qu'il n'est pas trop tard !

Pourquoi reculer davantage ? Au lendemain même du jour où les armes sont tombées de nos mains, en 1871, le ministère de la guerre, sans désemparer, se mit ouvertement à organiser les préparatifs de la prochaine lutte, dressant programme sur programme pour l'attaque et pour la défense, demandant au pays les plus lourds sacrifices en hommes et en argent, sacrifices qui ne lui furent jamais marchandés. De même qu'un ministre de la guerre, en pleine paix, poursuit ainsi au grand jour son œuvre belliqueuse, de même les finances de guerre doivent être organisées préventivement au cours des années prospères. C'est ce que personne ne conteste. Pas un de ces « larrons du budget », signalés par M. Gladstone, ne manque de reconnaître que l'heure des résolutions sérieuses a depuis longtemps sonné. L'accord semble unanime sur l'idée ; reste seulement à la réaliser.

Pour cela, le programme indiqué précédemment, programme aussi atténué que possible, n'offre réellement pas de difficultés pratiques : maintenir les budgets de dépenses autour de leurs chiffres actuels sans les dépasser, compenser les nécessités nouvelles par des réductions correspondantes, introduire même, s'il était possible, par surcroît, une dotation en faveur

de l'amortissement de la dette perpétuelle, rien là d'impraticable, ni d'exorbitant; beaucoup de bons esprits jugeront même ces prétentions insuffisantes.

Quant aux impôts, l'aggravation en deviendra possible, aisée même, quand le grand moment sera venu, à deux conditions : la première, c'est que, dès maintenant, pendant toute la durée de la paix, leur chiffre global reste stationnaire, comme celui des dépenses; la seconde, c'est que les cadres fiscaux existants soient scrupuleusement *ménagés* et *aménagés*.

De la contribution foncière, par exemple, et des autres contributions de répartition particulièrement aptes à fournir des suppléments de guerre, la révolution de Février, on s'en souvient, a su tirer quarante-cinq centimes additionnels, c'est-à-dire cent soixante millions de francs de secours, du jour au lendemain. Or ces contributions seraient incapables aujourd'hui de renouveler de tels prodiges, en raison des inégalités criantes de leur assiette : une péréquation générale devient donc urgente : il faut s'empresser d'y procéder pendant la période de paix. De même l'impôt sur l'alcool, s'il n'est pas dès à présent renforcé, notamment par la suppression du privilège des bouilleurs de cru, ne pourra supporter les augmentations de tarifs très productives qu'on attend justement de lui. Au contraire, le relèvement de ces tarifs, tenu soigneusement en réserve jusque-là, procurera en temps de guerre[1] des centaines de millions. Les cadres de beaucoup d'autres impôts réclament des perfectionnements immédiats en vue de leur rôle futur.

Mais, avant tout, qu'on s'abstienne de détruire les cadres existants ! Chaque jour cependant les auteurs de projets officiels tentent de jeter bas une partie de l'organisation séculaire de la France, pour lui substituer d'emblée les conceptions embryonnaires de leur propre cerveau : le mal qu'ils tentent de commettre serait irréparable. Comment jamais reconstituer, par exemple, le magistral appareil de l'impôt sur les boissons? L'ancien régime en a tracé le plan et ébauché la mise en train; les gouvernements successifs de ce siècle l'ont affiné et renforcé si merveilleusement qu'aujourd'hui des millions

1. Le relèvement des tarifs actuels qui frappent l'alcool devrait être tenu en réserve comme une des plus précieuses ressources de guerre. Aussi voyons-nous avec peine tant de projets vouloir en faire emploi prématurément.

d'hectolitres de liquides — matière des moins saisissables — sont saisis avec méthode, et forcés de rendre 450 à 460 millions de francs chaque année aux budgets, soit plus du huitième de leurs recettes totales. Or, un seul jour d'interrègne de la régie des contributions indirectes amènerait la dislocation générale de l'organisme délicat où fonctionnent tant de contrôles divers ; et les richesses qu'il procure avec tant d'abondance se trouveraient perdues pour la France au moment de ses plus grands besoins. Perfectionnons donc et surtout conservons intacts nos cadres d'impôt en vue de l'avenir.

Ce programme, facile à réaliser, puisqu'il ne consiste guère qu'en obligations négatives, c'est à l'opinion publique qu'il appartient de le propager. C'est au sentiment d'un patriotisme inquiet qu'il appartient de répandre l'alarme dans le pays, d'y réveiller les cœurs, d'y soulever ces questions indiscrètes auxquelles personne ne songe : « L'argent est-il prêt aussi bien que les corps d'armée ? Où sont nos réserves de fonds ? Que vaut notre crédit ? Nos budgets, nos impôts ont-ils été aménagés en vue des événements ? Qu'a-t-on fait pour cela ? Pourquoi continuer à gaspiller prématurément de si précieuses ressources pour le jour du danger ? » Si la pensée du trésor de guerre s'empare ainsi des esprits, elle imposera bientôt aux gouvernants la prévoyance financière vainement réclamée d'eux jusqu'à présent.

VII

Maintenant que les nécessités et les obligations de l'heure présente ont été sincèrement exposées, que les graves responsabilités de l'avenir pénètrent les esprits, le moment semble venu de développer certaines perspectives rassurantes que la prudence conseillait jusque-là de maintenir dans l'ombre, perspectives lointaines, sans doute, mais très belles.

Vers le milieu du siècle prochain, dans cinquante-sept ans, à jour fixe, la dette 3 p. 100 amortissable tout entière, soit une annuité de 143 millions, disparaîtra complètement du budget. Antérieurement déjà, diverses autres annuités de

moindre importance auront aussi disparu, cinquante millions environ. De 1950 à 1960, toutes les annuités dues aux compagnies de chemins de fer, ainsi que l'annuité due à la compagnie des chemins de l'Est pour le rachat de ses lignes cédées à l'Allemagne, se trouveront éteintes, soit en moins cent et quelques millions. Voilà déjà près de 300 millions, en chiffres ronds, devenus disponibles. En outre, les avances pour garanties d'intérêt payées aux compagnies de chemins de fer, montant actuellement en capital et intérêts à près de 900 millions pour les seules compagnies de la France continentale [1], seront remboursées à l'État à des dates indéterminées, qui n'excèderont pas le terme de 1950 à 1960.

Enfin, la même époque verra la pleine propriété des chemins de fer concédés, sol, bâtiments, voies, travaux d'art, etc., rentrer intégralement dans les mains de l'État pour une valeur de 13, 14 ou 15 milliards, selon le degré de développement des lignes, en tout cas, pour un revenu qui se chiffre dès à présent par plus de 500 millions *nets*. Tout cela, supputé très approximativement en capital, représente 20 milliards, près de 25 milliards peut-être, de fortune devant échoir à la nation vers le milieu du siècle qui va s'ouvrir [2].

Personne assurément ne voudrait plus dilapider imprudemment la précieuse réserve qui s'offre ainsi à nos yeux : salut du pays, après de bien justes alarmes ! contre-partie inespérée

1. Les compagnies algériennes demeurent, en outre, d'après leurs comptes actuels, débitrices de 375 millions environ dont le remboursement n'est pas assuré. Aussi ne faisons-nous entrer en ligne que les 890 millions environ dus par les compagnies françaises, au 31 décembre 1895, lesquels sont gagés sur le matériel roulant et les approvisionnements de ces compagnies, valeur d'un milliard et demi approximativement.

2. La Banque de France détient plus de trois milliards de numéraire dans ses caisses. Nous ne voulons pas même discuter ici l'idée, quelquefois émise, de considérer cette encaisse comme un trésor de guerre. Trois milliards, sans doute, sont tentants, mais il faut savoir résister à la tentation de s'emparer du bien d'autrui : on pourrait, au même titre, vouloir mettre la main sur les encaisses de toutes les sociétés de crédit, dont plusieurs sont fort riches aussi. Ces diverses encaisses, d'ailleurs, ne représentent nullement des sommes disponibles : il suffit de consulter les bilans pour voir qu'elles forment la contre-partie exacte et nécessaire des engagements figurant au passif. Mais surtout, nous le répétons, c'est le bien d'autrui.

Cependant, au moment des besoins urgents, on ne peut se dissimuler que des établissements si largement pourvus consentiront vraisemblablement à faire au Trésor public de très opportunes avances.

des 32 milliards de dette qui nous effrayaient tant! correctif éventuel des charges énormes de dépenses, du poids écrasant d'impôts, dont nous redoutions l'entrave fatale au jour du danger! justification éclatante des cours élevés de notre crédit! Magnifique avenir sans doute, qui nous sera réservé sous l'expresse condition qu'une sage et patriotique administration ait gouverné nos finances d'ici à soixante ans.

La fortune de la France, au milieu des périls financiers qui la menacent, après tant de secousses subies depuis un siècle, possède donc toujours une réelle puissance. C'est un lourd vaisseau que surchargent trop de bagages superflus, battu autrefois par de terribles ouragans, dont les avaries n'ont pas été suffisamment réparées, qui n'a pas su profiter du retour des temps calmes pour se radouber comme il eût fallu, entraîné depuis des années, avec un équipage imprudent, dans les plus dangereuses passes, au milieu desquelles de nouvelles tempêtes risquent de le surprendre, mais qui, un jour, à condition d'avoir su fuir à temps les abîmes, touchera la terre propice, où les moyens de s'alléger et de se ravitailler lui seront largement fournis.

Nous pourrions, sur ceci, conclure, très fièrement, qu'après avoir considéré la France dans les détails de sa puissance financière présente et future, « il ne ferait pas bon de s'y frotter », expression triviale peut-être, mais sincère, d'une situation que l'étranger connaît bien.

N'oublions pas cependant que l'impartialité nous a sans cesse contraint jusqu'ici à souligner chaque mot d'espérance d'un trait restrictif, chaque jugement optimiste d'une correction dubitative. Les chances favorables, en somme, n'ont jamais pris dans ce bilan qu'une place *conditionnelle*. Car, encore faut-il arriver sans encombres à l'oasis entrevue! Encore faut-il traverser sain et sauf l'espace qui en sépare! Or, si la France continuait à suivre follement la voie où, depuis quelque vingt ans, elle a eu l'imprudence de s'engager : dépenses démesurées, impôts croissants, dette portée au delà d'un niveau déjà formidable, projets de désorganisation fiscale à l'étude, le but risquerait de ne pas être atteint. Le cours des années nous mènera, quand même, sans doute, jusqu'à ce milieu du XX^{e} siècle si fécond en promesses ; mais les biens qu'il

tient en perspective pourront fort bien alors avoir disparu, s'être évanouis prématurément, sans événements extraordinaires, sans que le salut du pays l'ait justifié, rien que par la perpétuité des abus actuels. Voilà la conclusion, moins brillante que la précédente, sur laquelle nous tenions à terminer.

La pensée de la guerre, en définitive, réveillera, dès à présent, dans le sein de la nation l'esprit de sagesse qui n'a pas su y germer spontanément. Son stimulant suscitera contre les faiblesses et les entraînements actuels une énergique réaction, capable de conjurer les périls dont nos finances sont menacées, capable de garantir la sécurité des belles espérances que l'avenir laisse entrevoir. Cependant la guerre, elle-même, malheureusement, n'est pas un vain épouvantail : elle peut, au premier jour, nous imposer cette épreuve décisive, où le pays devra montrer de quel métal il est fait, où le bien et le mal de sa vie passée lui seront comptés à leur juste valeur, où sa conduite au cours de longues années de paix décidera en un moment de son sort.

Commençons donc, enfin, à nous préoccuper patriotiquement de ce trésor de guerre, qui préparera notre triomphe éventuel contre les ennemis du dehors, et, du même coup, assurera immédiatement notre salut intérieur.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 4578-3-96. — (Encre Lorilleux).

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE